

## Thème : Les obligations du jeune avocat

**Date :** Lundi 5 février 2024 de 9h30 à 12h30

**Lieu :** Visioconférence

**Pré-requis :** être avocat / **Niveau : 1**

### Objectifs :

- *Savoir appréhender toutes les obligations d'un avocat entrepreneur qui débute*
- *Acquérir les bons réflexes d'anticipation pour sécuriser son activité*

### Méthodes mobilisées :

#### ❖ Programme :

##### 1. Obligations fiscales Obligations Comptables

- Micro BNC
- Le livre journal
- Déclaration Contrôlée
- Le registre des immobilisations
- TVA
- Les recettes imposables
- Les charges déductibles

##### 2. Obligations Sociales

- La déclaration de bénéfice non-commerciaux
- La protection sociale
- L'ACRE
- Les cotisations sociales

❖ **Moyens pédagogiques :** Cas pratique, conférence avec échanges interactifs, remise d'un support pédagogique lors de la séance.

❖ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenante

Madame Nadine SERRES Directrice de la formation à l'ANAFAGC.

#### Informations importantes :

• Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

• Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-eco.fr](http://www.avocats-eco.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.